

# Stationnement

## Arrêt sur rivage

Le Domaine Public Maritime\* (DPM) est une zone accessible au public et strictement interdite à la circulation et au stationnement des engins à moteur, à l'exception des professionnels et des personnes munies d'autorisations.

Appréciez toute la beauté du paysage et prenez le temps d'une promenade à pieds en veillant à vous arrêter sur les aires de stationnement mises à disposition par les communes.

Vous participerez ainsi au maintien de la haute qualité paysagère de la Baie et limiterez les risques d'impacts environnementaux.

\*Domaine Public maritime (DPM) : partie du littoral appartenant à l'Etat, située entre les niveaux connus des plus hautes et basses marées.



# Pour en savoir plus

## Pour la réglementation en matière de pêche de loisirs et de protection de l'environnement :

### Les Mairies et les Maisons de baie :

- Maison de la Baie "Mytiliculture et découverte"  
Port est le Vivier-sur-Mer/Cherruex. Tél : 02 99 48 84 38  
[www.maison-baie.com](http://www.maison-baie.com)
- Maison des Produits du Terroir et de la Gastronomie, la Saline à Cherruex. Tél : 02 99 80 84 79  
[www.lamaisonduterroir.fr](http://www.lamaisonduterroir.fr)
- Maison des Polders - Les Quatre Salines à Roz-sur-Couesnon  
Tél : 02 99 48 76 39 ou 02 99 80 37 31
- Maison de la Baie de Vains Route du Grouin du Sud à Vains-Saint-Léonard. Tél : 02 33 89 06 06  
[www.patrimoine.manche.fr](http://www.patrimoine.manche.fr)

Prenez le temps de visiter les Maisons de baie, elles vous feront découvrir les richesses naturelles et culturelles de la baie !

### Les services de l'État et des Établissements publics :

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Ille-et-Vilaine. Tél : 02 99 59 89 00  
[www.ille-et-vilaine.pref.gouv.fr](http://www.ille-et-vilaine.pref.gouv.fr)
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Manche Tél : 02 33 77 14 20  
[www.manche.pref.gouv.fr](http://www.manche.pref.gouv.fr)
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine. Tél : 02 99 28 21 21  
[www.ille-et-vilaine.pref.gouv.fr](http://www.ille-et-vilaine.pref.gouv.fr)
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche Tél : 02 33 06 39 00 - [www.manche.pref.gouv.fr](http://www.manche.pref.gouv.fr)
- Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage Service départemental de l'Ille-et-Vilaine Tél : 02 99 41 15 99  
[www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr)
- Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage Service départemental de la Manche Tél : 02 33 50 24 67  
[www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr)

Cette plaquette vous est offerte à l'initiative de :

Avec le soutien financier de :



# Littoral de la baie du Mont-St-Michel



Textes : Anne Bouju et Edith Fontaine ; Crédits photos : Larrey & Roger / Cdr, Mickaël Mary, Frédéric Kervem, Sylvie Collin

[www.baie-mont-saint-michel.fr](http://www.baie-mont-saint-michel.fr)

# La Baie patrimoine mondial

En pénétrant en Baie du Mont-Saint-Michel, vous entrez dans un site inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO pour ses qualités naturelles et culturelles exceptionnelles.

Que vous soyez professionnel, pêcheur à pied, chasseur, adepte des sports de nature, randonneur ou simple promeneur, la baie saura vous surprendre et vous enchanter par son spectacle sans cesse renouvelé.

Devenez ses ambassadeurs en participant activement à sa préservation !

Voici les bons gestes à adopter sur ce littoral fragile afin de ne laisser de votre passage que l'empreinte de vos pas sur le sable...

Les bonnes pratiques en baie

Un patrimoine d'exception, mais fragile... Adoptez les bons gestes !



## "Sur la plage abandonnée..."

La grève est un milieu fragile. Pour accéder aux lieux de pêche, stationnez votre véhicule dans les parkings en retrait du littoral et dans les zones de stationnement autorisées. Ainsi, vous ne dégraderez pas la nature et ne dérangerez pas les autres usagers.



## "Coquillages & crustacés..."

Pour préserver la ressource, respectez les périodes de pêche, les quotas, les tailles et les outils de pêche autorisés.

N'ayez pas les yeux plus gros que le ventre ! Limitez-vous à ce que vous allez consommer. N'hésitez pas à vous renseigner sur les réglementations en vigueur.



## Pêche à pied de loisirs

### Cassez pas la baraque !

Il est important de replacer tout caillou retourné à sa position initiale, de façon à ne pas déranger ses petits locataires : animaux, œufs...

Sur les récifs d'Hermelles, une attention accrue est recommandée pour la pratique de la pêche à pied : il convient de ne pas monter sur le récif, ni de lui porter atteinte en grattant ou cassant des morceaux pour extraire les coquillages.



## Un homme averti en vaut deux !

Renseignez-vous du classement de salubrité de la zone de pêche auprès des Maisons de baie, des Mairies, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) ou de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

## Maintenant, revenons à nos moutons...

Quelques gestes responsables à adopter au quotidien, visiteurs ou locaux, lorsque vous fréquentez le littoral de la Baie pour vos promenades et activités sportives, songez à la tranquillité des oiseaux et autres animaux, appréciez la diversité des plantes et respectez les autres usagers :



## A cheval, en char à voile ou en vélo,

Déplacez-vous en contournant soigneusement les zones naturelles sensibles : bancs coquilliers, dunes et lagunes. Privilégiez les chemins balisés lorsqu'ils existent ! Vous éviterez ainsi le dérangement des animaux et notamment des oiseaux pendant la période de nidification de mars à août pour votre plus grand plaisir... et le leur !



## Sports & loisirs de nature



### A marée basse,

conservez une distance respectable (300m minimum) en présence de groupes d'oiseaux ou de phoques au repos.

Vous assurerez leur tranquillité et pourrez continuer votre observation (n'oubliez pas vos jumelles !).

- Pensez aux éleveurs de moutons en n'oubliant pas de refermer les barrières d'accès aux herbues.
- Veillez à retenir votre chien pour que ses divagations ne dérangent ni les oiseaux, ni les moutons, ni les autres promeneurs. Tenez-le en laisse.
- Pêcheurs professionnels et conchyliculteurs vivent des ressources de la baie, respectez leur travail et leurs installations.
- Récupérez vos déchets et déposez-les dans les poubelles ou containers de tri sélectif mis à disposition dans les communes.



## Des prés salés à l'assiette

Consommée en salade, cuite ou au vinaigre, la salicorne peut être cueillie par chacun, tout en se limitant à ce que peuvent contenir les deux mains d'un homme adulte. Prenez vos précautions lors de la cueillette : coupez les tiges au lieu de les arracher, 6 cm au dessus du sol, afin qu'elles puissent se ramifier et produire des graines pour l'année suivante.



## Cueillette

### Laissons-les atteindre la fleur de l'âge...

En Baie du Mont-Saint-Michel, de nombreuses espèces végétales sont d'un très grand intérêt écologique, veillez à ne pas les piétiner ni les cueillir.



← Statrice Normand : l'une des rares espèces endémiques\* du golfe normanno-breton.

\* Endémique : spécifique à une zone géographique donnée et qu'on ne retrouve pas ailleurs.

## En conclusion :

En respectant ces quelques principes de bon sens, nous pouvons tous contribuer à préserver le patrimoine de la baie.

## Faites aussi attention à vous !

Consultez les horaires de marées pour connaître l'heure de la basse mer. Ne vous laissez pas surprendre, remontez au moment de la basse mer car l'eau remonte très vite et pourrait vous encercler.

## Tenez-vous informé des prévisions météo,

ne vous engagez pas en baie si un risque d'orage ou de brouillard existe. [www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)



## Sécurité en Baie

### Attention aux lâchers d'eau du barrage du Couesnon

qui ont lieu deux fois par jour, 6 heures après la pleine mer. Pour consulter les horaires, plusieurs possibilités : panneau sur le parking du Mont-Saint-Michel, écran d'information au barrage. [www.projetmontsaintmichel.fr](http://www.projetmontsaintmichel.fr)

## Si vous souhaitez vous aventurer en baie,

il est fortement recommandé de faire appel à un guide car il existe des risques d'enlèvement et de noyade.

→ N° D'URGENCE EN MER : **S.O.S 112**